

# BRUXELLES PATRIMOINES

Avril 2016 | N° 18

Dossier **LES HÔTELS COMMUNAUX**

Varia **BRUCIEL**

## UNE CULTURE « COMMUNE »

L'URBANISME  
COMMUNAL  
BRUXELLOIS OU  
LA CONSTRUCTION  
CONCERTÉE D'UNE  
AGGLOMÉRATION  
CAPITALE

### GÉRY LELOUTRE

ARCHITECTE URBANISTE, ASSISTANT-CHERCHEUR  
À LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE DE L'ULB, LOUISE  
(LABORATOIRE URBANISME, INFRASTRUCTURES,  
ÉCOLOGIE)



Hôtel communal de Woluwe-Saint-Pierre  
(A. de Ville de Goyet, 2016 © SPRB).

*PLUSIEURS HÔTELS COMMUNAUX CONSTRUITS DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE ÉMAILLENT LE PAYSAGE BRUXELLOIS. Au même titre que plusieurs places et ensembles architecturaux monumentaux contemporains, ils partagent de nombreux traits communs qui caractérisent la seconde couronne bruxelloise et participent à la consolidation de la morphologie de la capitale belge. Il n'existe pourtant, pour cette période, aucun plan ou document de référence officiel à même de guider la croissance de Bruxelles. L'aménagement du territoire se situe alors essentiellement dans les mains des communes. Cet article vise à décoder, à travers la construction de leurs infrastructures civiques, le mécanisme qui sous-tend leur contribution collective à la construction de l'agglomération bruxelloise.*

Deux plans élaborés à l'échelle de l'agglomération jalonnent l'histoire urbanistique moderne de Bruxelles. Tous deux indiquent la direction que l'État veut donner à l'exercice de sa tutelle sur l'évolution de sa capitale. Ils expriment pour celle-ci une idée claire de la forme urbaine et de la façon d'en coordonner le développement.



**Fig. 1**  
L'hôtel communal d'Anderlecht (Schmitt-GlobalView © SPRB).

## LA COORDINATION TUTÉLAIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Le premier plan porte le titre de *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise*, dont la version la plus connue date de 1866<sup>1</sup>. Signé par Victor Besme, il s'agit de la forme la plus aboutie et efficace d'une série de documents destinés à coordonner la croissance de la ville dans

un pays où l'autonomie des communes (et donc également celle dite des faubourgs) est consacrée par la loi de 1836. Celle-ci leur confère la compétence d'aménagement du territoire, ce qui revient, pour l'époque, à la fixation du tracé de la grande voirie et des plans d'alignement. Afin de palier à l'éclatement administratif du territoire sur lequel s'étend la capitale, l'État place, dès 1837, les faubourgs sous tutelle, par l'entremise du Service de l'inspecteur voyer (dont Victor Besme prendra la direction en 1858).

Les grandes lignes de son plan d'extension guideront le développement de l'agglomération bruxelloise jusqu'à la fin de sa carrière et la disparition concomitante du Service en 1903. L'importance indiscutable de son impact sur le développement de Bruxelles s'explique par la conjonction de deux facteurs. D'une part, Besme a toujours veillé à tracer ses projets en parfaite adéquation avec les tendances d'un marché immobilier entièrement aux mains du secteur privé dans lequel il était bien introduit. D'autre part, si son



**Fig. 2a**  
Hôtel communal de Schaerbeek  
(Schmitt-GlobalView © SPRB).



**Fig. 2b**  
Emplacement occupé, dès 1887, par l'hôtel communal de Schaerbeek, détail du Plan Besme (1866) (©AVB).

## LA MÉTROPOLE INTERCOMMUNALE

Le plan pour *la partie Est du Grand Bruxelles* de Dumont est très instructif de la dynamique de co-conception de l'extension de Bruxelles dans l'entre-deux-guerres, selon un processus progressif de concertation et d'adhésion de différentes communes à un projet collectif, rejoignant en réalité des intérêts communs de développement, d'assainissement et de communication, avec une certaine coordination au niveau provincial.

Après consultation des communes concernées, Dumont reprend, pour le boulevard de la Woluwe, un tracé étudié par un *Service Spécial*, créé en 1908 en province du Brabant pour répondre à l'appel lancé par plusieurs bourgmestres afin d'«apporter une solution globale» aux questions hydrographiques de l'agglomération et, en particulier, à la dégradation de la vallée de la Woluwe<sup>1</sup>. Cinq ans après la disparition du service de l'inspecteur voyer,

la province de Brabant «remplit à nouveau beau le rôle que la loi provinciale lui a assigné : celui de tutrice des communes»<sup>2</sup>.

Si la Province chapeaute effectivement, à l'échelle de l'agglomération, des études sur plusieurs grandes artères ou sur le système hydrographique<sup>3</sup>, comme la grande ceinture ouest, la spécificité de son action réside dans le processus de leur mise en œuvre. Celle-ci ne fut rendue possible que par l'adoption, le 1<sup>er</sup> mars 1922, de la loi sur l'intercommunalité qui permettait à des communes et des provinces de s'associer pour gérer ensemble des enjeux qui dépassaient leur territoire respectif. Quatre intercommunales, soit une par bassin, furent fondées pour la construction du réseau de collecteurs doublés de nouvelles voies majeures de circulation, les communes s'employant à valoriser les terrains attenants. Ce sont donc de véritables projets urbains pour les *vallées intercommunales*<sup>4</sup>, que ces sociétés mettent en place, à l'image

également de la SIVA, la Société Intercommunale des Voies d'accès à l'aérodrome de Bruxelles, fondée en 1931, pour construire l'actuel boulevard Léopold III et le quartier de la maison communale d'Evere, étudiés par J.J. Eggericx, selon un tracé déjà prévu dans le plan de Dumont.

La loi sur l'intercommunalité ne fut rendue possible que par la modification de la Constitution en 1928<sup>5</sup>. L'article 108 ne reconnaissait jusque-là que la commune et la province comme niveau de pouvoir local. L'intercommunalité en a créé un troisième, intermédiaire. Cette révision s'opérait dans le contexte d'un vieux débat politique sur l'adéquation des formes de gouvernance à la croissance urbaine des grandes agglomérations, dans lequel s'opposait la thèse de l'annexion des faubourgs à la capitale d'une part et, d'autre part, l'idée d'une *intercommunalisation* de compétences au sein d'une nouvelle province métropolitaine. L'idée, amorcée par le bourgmestre de Saint-Gilles, M. Van Meenen, à la

plan s'affranchissait bien des frontières administratives, il n'a jamais pour autant négligé les intérêts des communes, tenant compte de leurs besoins dans la construction des systèmes d'avenues métropolitaines.

Le cas de la construction de la maison communale d'Anderlecht est, à ce titre, exemplaire. L'édifice offre à Besme un fond perspectif de choix à la composition monumentale en patte d'oie pour la place de la Constitution, le parvis de l'ancienne gare du Midi. Par ailleurs, cette maison communale agit comme catalyseur de développement pour la société immobilière concessionnaire de la construction du nouveau quartier de Cureghem.

Afin de s'assurer la présence de ce monument de prestige, la *Société Immobilière de Cureghem* offre le terrain et en assume le coût de la construction, ainsi que celui de l'aménagement de son vaste parvis<sup>2</sup>. La commune obtient, de son côté, une infrastructure flambant neuve entièrement financée par le privé, à l'échelle de son nouveau destin métropolitain, cela malgré une implantation excentrée par rapport à l'ancien noyau villageois d'Anderlecht (fig. 1) [ce qui suscitera d'ailleurs une forte opposition au sein de sa population<sup>3</sup>]. Le principe de mise en concordance par négociation entre le schéma métropolitain de Besme, la logique financière des lotisseurs et les intérêts

des pouvoirs locaux se répète pour Schaerbeek (1880) [fig. 2a et 2b], Uccle (1882), Saint-Gilles (1896)<sup>4</sup> ou Koekelberg<sup>5</sup> qui intègrent toutes leur siège politique et administratif dans le système d'axes réticulés de la capitale royale et monumentale en construction à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il faut attendre le troisième quart du XX<sup>e</sup> siècle pour retrouver un second plan règlementant directement et globalement le territoire régional bruxellois, avec le plan de secteur. Ce document réglementaire vise la régulation des fonctions admissibles et souhaitables. Il fixe les grandes lignes de la mobilité régionale. Avalisé en 1979, il forme

fin du XIX<sup>e</sup> siècle et examinée plusieurs fois en commission spéciale du Parlement dans les années 1920, est finalement reprise par le commissaire aux Grandes Agglomérations<sup>6</sup>, Georges Holvoet. Dans son rapport de 1937, celui-ci appuie cette option en soulignant la contribution indéniable de la Conférence des bourgmestres dans la coordination des actions des communes constituant l'agglomération<sup>7</sup>. Fondée en 1874 par Jules Anspach, bourgmestre de Bruxelles, et réunissant d'abord huit, puis seize et, enfin, depuis 1932, dix-neuf communes, la Conférence s'est progressivement attelée à la gestion de compétences métropolitaines essentielles que sont transports en commun, déchets, réseaux de distribution et égouttages. Ce mode de fonctionnement collégial, qui contribuera à générer une *conscience d'agglomération*<sup>8</sup>, sera formalisé finalement en 1971 par le Conseil d'Agglomération, lui-même officialisé en 1972 dans le processus de réforme de l'État, formant l'embryon de ce qui allait devenir la Région bruxelloise.

## NOTES

1. VILLEIRS, M., DUJEU, M., FRANKIGNOUL, D.J., DÉsir, G., *Histoire de Woluwe-Saint-Lambert*, Fondation Albert Marinus / Musée communal de Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles, 1991, p. 222.
2. Déclaration de l'ingénieur principal de la province de Brabant (1931) reprise dans son allocution lors du colloque organisé pour les Journées de l'Urbanisme et de l'Habitation, les 25 et 26 avril 1931, in Société nationale des habitations à bon marché et Union des villes et communes belges, *Urbanisation, habitation: rapports et compte rendu des journées de l'urbanisme et de l'habitation des 25 et 26 avril 1931*, Union des villes et communes belges, Bruxelles, 1931, p. 107.
3. À l'image de Victor Besme au XIX<sup>e</sup> siècle, les techniciens provinciaux agissent également directement et à titre privé au sein des communes. Prévost est, par exemple, le conseiller technique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.
4. *Assainissement des Eaux: la structure intercommunale des grandes vallées de Bruxelles et ses abords = Sanering van het water : de interkommunale structuur van de grote valleien van Brussel en omstreken*, Impr. Van Muyswinkel, Bruxelles, 1983, p. 29.

5. Pour ce paragraphe : KESTELOOT, Ch., « Le Grand Bruxelles et les après-guerres », in WITTE, E., *et alii, De Brusselse negentien gemeenten en het Brussels model / Les dix-neuf communes bruxelloises et le modèle bruxellois*, Larcier, Bruxelles, 2003, p. 91-95.
6. La fonction est créée en 1936.
7. HOLVOET, G., *Les grandes agglomérations urbaines*, Éd. Ghiesbreght, Bruxelles, 1937, p. 66.
8. Citation de Liane Ranieri reprise dans DE GROOF, R., « De kwestie Groot-Brussel en de politieke metropoliseren van de hoofdstad (1830-1940). Een analyse van de besluitvorming en de politiek-institutionele aspecten van de voorstellen tot hereniging, annexatie, fusie, federatie en districtvorming van Brussel en zijn voorsteden », in WITTE, E., *et alii, op. cit.*, p. 37.

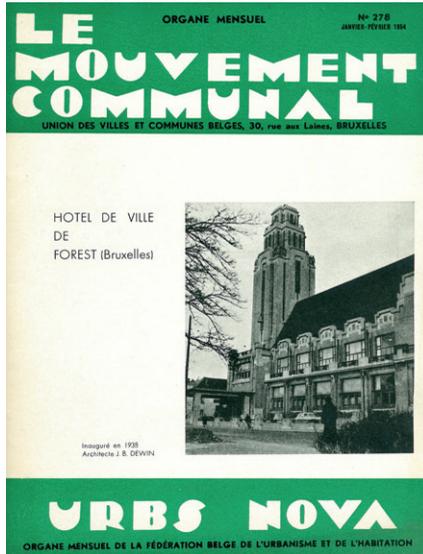


Fig. 3  
Hôtel communal de Forest en couverture de la revue *le Mouvement Communal* (1954).

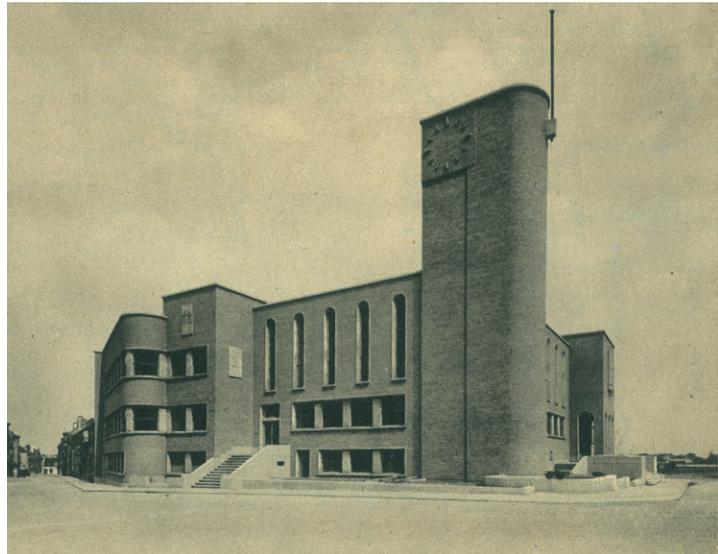


Fig. 5  
Hôtel communal d'Evere (*Bâtir*, 1939, s.p.).



Fig. 4  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, vue aérienne de la place du Tomberg en 1950 (photo Roger Vandonck-coll. Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert).



**Fig. 6**  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Pierre aujourd'hui [A. de Ville de Goyet © SPRB].

l'aboutissement d'un long processus de mise en place d'une mainmise de l'État sur la planification de son territoire, rendue possible par le vote, en 1962, de la loi organique d'aménagement du territoire. Cette loi s'inscrit elle-même dans la maturation progressive de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, créée en 1944, dans la foulée de la création de nouveaux outils de planification que sont les plans d'aménagement généraux, à l'échelle de la commune, et particuliers, de l'ordre du quartier ou de l'îlot. Au-delà du dessin des voiries, ces plans sont voués à fixer la fonction à laquelle est destiné un terrain et souvent les gabarits des édifices à réaliser.

L'émergence de l'urbanisme d'aménagement, du moins jusqu'à l'approbation du plan de secteur en 1979, n'entame cependant pas l'autonomie des communes dans la mesure où l'élaboration des plans reste de leur ressort. Ils sont, par contre, soumis à un contrôle poussé de l'administration centrale, ainsi qu'à l'avis de la Province et des administrations sec-

torielles comme les Travaux publics ou la Santé puis, à partir de 1962, de celui de la Commission nationale d'Aménagement du Territoire, réunissant des experts de divers horizons et chargée d'éclairer les choix du Ministre des Travaux publics compétent pour l'aménagement du territoire. Au-delà des plans, la tutelle de l'État s'étend également au contrôle de l'initiative privée, reprenant la règle du double permis de construction instaurée pendant la Seconde Guerre mondiale, l'un délivré par la Commune, l'autre par le Ministère des Travaux publics représenté par le fonctionnaire délégué<sup>6</sup>.

.....

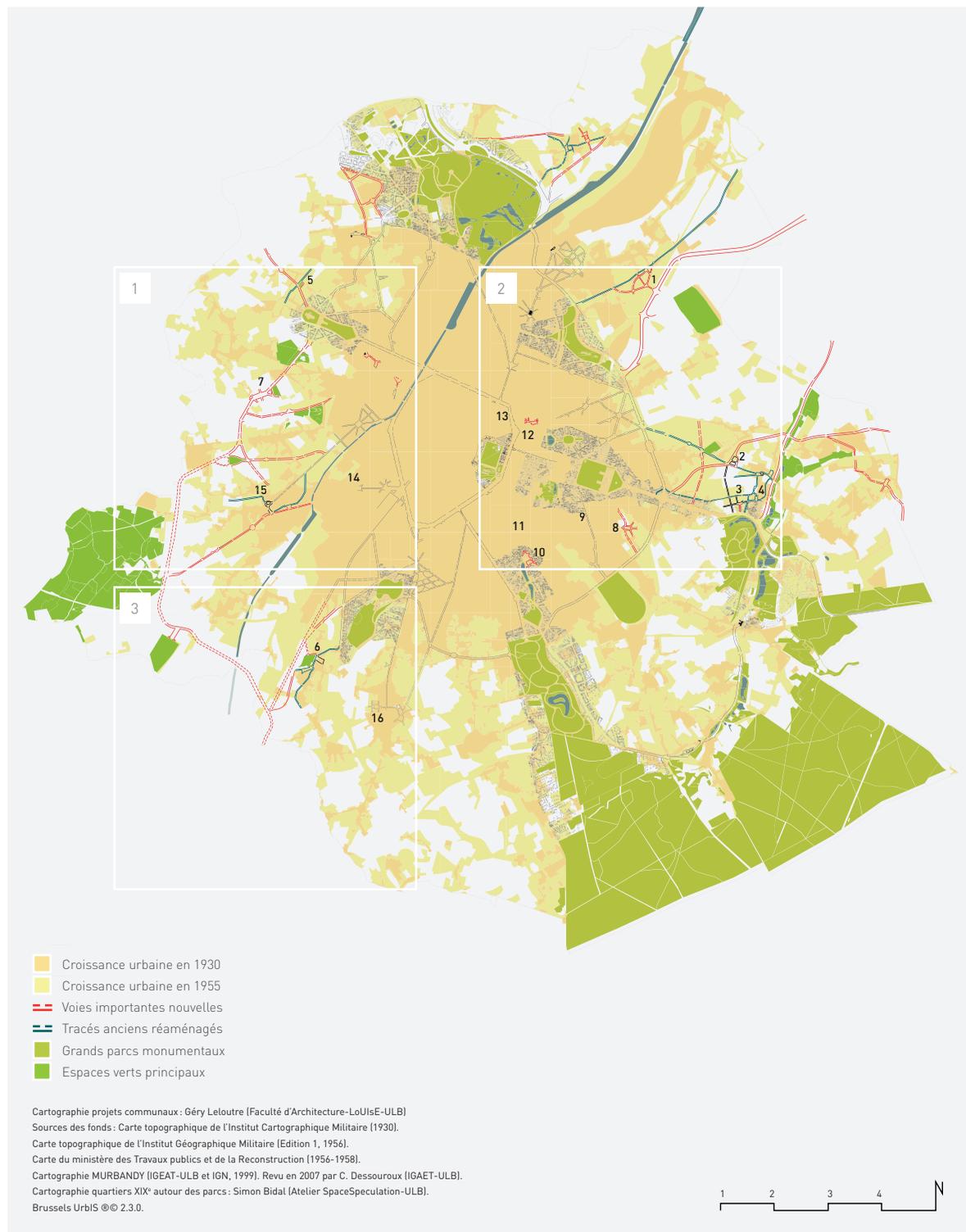
### **UNE ACTION SANS TUTELLE, MAIS COMMUNE**

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville s'est étendue globalement sur le périmètre envisagé par le plan d'extension de Victor Besme. Son action correspond à ce qui est appelé la première couronne, comprise entre le Pentagone, à l'est, les boulevards de la Grande ceinture et, à l'ouest, la voie ferrée de contour-

nement dite ligne 28, à laquelle s'ajoutent les amorces des grands axes comme le quartier de la future basilique, et les avenues Louise, Houba de Strooper, de Tervueren ou de Meise. Entre, d'une part, la disparition de la fonction d'inspecteur voyer à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, la généralisation des plans d'aménagement à partir de la fin des années 1950, les communes exercent seules leurs prérogatives en aménagement du territoire (depuis la loi de 1836) sans tutelle officielle d'une autorité supérieure<sup>7</sup>.

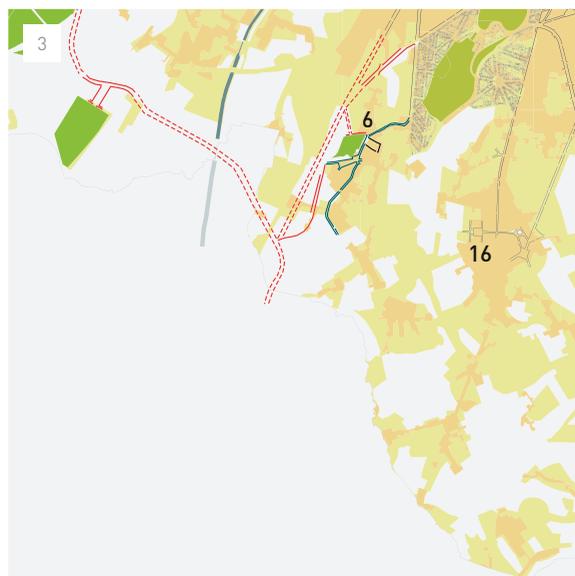
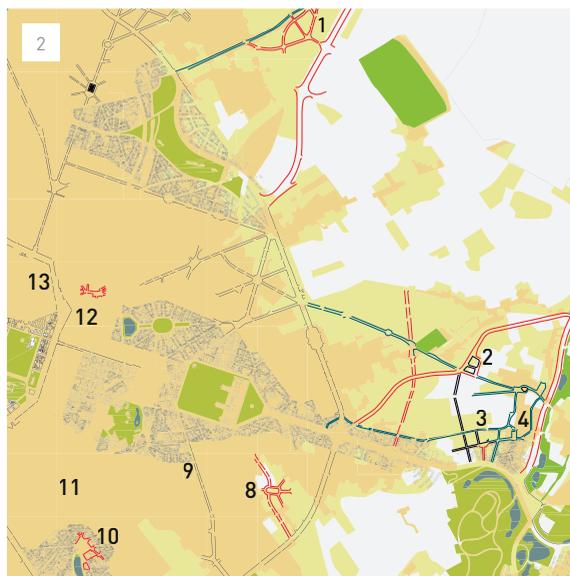
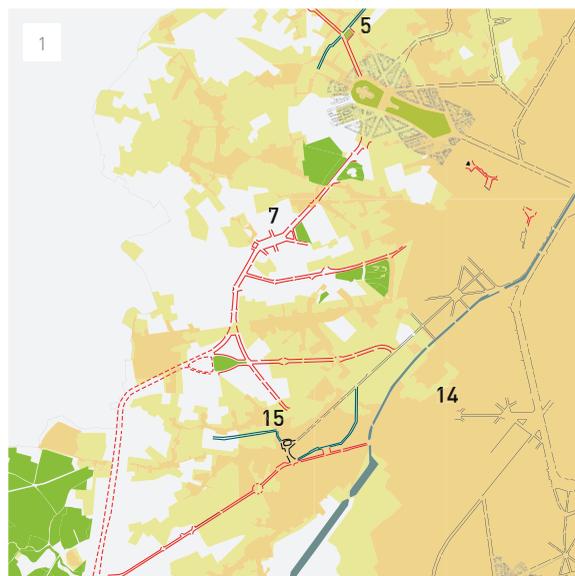
C'est dans ce contexte que s'amorce l'urbanisation de la seconde couronne sur les vastes étendues entre les grands axes monumentaux hérités du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'apparaissent les maisons communales Art Déco emblématiques de Forest (Dewin, 1935-1938) (fig. 3) et de Woluwe-Saint-Lambert (Diongre, 1937-1939) (fig. 4). Cette dernière se place dans une série de trois, entre celle d'Evere (Rousseau, 1938-1939) (fig. 5), contemporaine, et celle de Woluwe-Saint-Pierre (fig. 6), conçue un peu plus tard en 1949 (Vermeiren et Nicaise<sup>8</sup>) mais dont la construction ne débuta qu'en 1961. Leurs similitudes architecturales sont connues : la référence au beffroi, symbole de l'âge d'or du pouvoir communal, ainsi qu'une combinaison entre modernité et références à l'histoire, empreinte d'un classicisme grave et solennel.

Moins évidente mais cependant fondamentale est la position qu'occupent ces bâtiments par rapport à leur territoire communal respectif. Si les réalisations issues de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'insèrent dans les systèmes d'axes perspectifs d'une capitale royale monumentale, quitte à s'écarter complètement des centres villageois anciens comme à Anderlecht, les sièges d'Evere, de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre s'en



**Fig. 7**

La construction concertée d'une métropole intercommunale par les communes bruxelloises. Le fond de plan montre la croissance urbaine entre 1930 et 1955. On voit bien les maisons communales construites durant cette période s'implanter à la lisière des zones déjà urbanisées, agissant comme catalyseur du développement urbain, toujours à la croisée de voies importantes nouvelles (en rouge) et de tracés anciens réaménagés (en bleu). Ce nouveau réseau viarie étend ou complète, de manière concertée, la structure urbaine héritée de l'urbanisme de tracé du XIX<sup>e</sup> siècle, basé sur des axes perspectifs et grands parcs monumentaux. En vert vif : les espaces verts principaux de l'agglomération issus de cette action concertée des communes. Les couleurs sont reprises du plan d'Albert Dumont pour la partie est du grand Bruxelles.



- 1 Maison communale d'Evere
- 2 Maison communale de Woluwe-St-Lambert
- 3 Maison communale de Woluwe-St-Pierre
- 4 Parvis St-Pierre
- 5 Centre civique de Ganshoren (projet de maison communale)
- 6 Maison communale et Centre civique de Forest
- 7 Centre civique de Molenbeek
- 8 Place communale du roi Vainqueur [Etterbeek]
- 9 Maison communale d'Etterbeek
- 10 Forum communal de la place Flagey
- 11 Maison communale d'Ixelles
- 12 Salle des fêtes, place Saint-Josse
- 13 Maison communale de Saint-Josse
- 14 Maison communale d'Anderlecht
- 15 Place de la Vaillance
- 16 Maison communale d'Uccle

rapprochent (fig. 7). Ils se positionnent dans un subtil équilibre entre recentrement historique et poursuite du développement de l'agglomération, privilégiant le croisement d'une voirie historique structurante et d'un nouvel axe de communication important, se plaçant également systématiquement à la charnière entre la zone urbanisée et celle destinée à le devenir. Evere<sup>9</sup> et Woluwe-Saint-Lambert réfléchissent tôt et indépendam-

ment à une localisation plus efficiente de leur siège. La commune de Woluwe-Saint-Lambert écarte l'idée d'une implantation au sein du quartier de Linthout, déjà fortement urbanisé, mais jugé trop excentré, à la limite de Schaerbeek, et marque explicitement une préférence pour le plateau du Tomberg. Lors du lancement du concours d'architecture pour une nouvelle maison communale, ce site, encore non construit, est désigné comme « futur point de

convergence entre la ville nouvelle et l'ancien village »<sup>10</sup>.

En réalité, cet équilibre dénote une volonté consciente de participer à des dynamiques urbaines dépassant largement le pouvoir communal. Les deux communes bruxelloises de la vallée de la Woluwe vont en effet mandater un même architecte, Albert Dumont, pour se pencher sur leur développement. À l'époque, Dumont n'est pas un



Fig. 8

Plan d'ensemble pour la partie Est du Grand Bruxelles (cf. DUMONT, A., *Étude du Grand Bruxelles Partie Est. Communes de Laeken, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Evere, Woluwe-St-Etienne, Crainhem, Wesembeek, Woluwe-St-Pierre, Woluwe-St-Lambert, Etterbeek, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Tervuren*, Union des Villes et Communes Belges, Imprimerie Henri Dumont, Bruxelles, 1918).

Fig. 9

Second projet pour la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert en style néo-Renaissance flamande, de Joseph Diongre (1919), déjà lauréat du concours organisé en 1909, sur base d'une étude urbanistique d'Albert Dumont (© Musée de Woluwe-Saint-Lambert).



Fig. 10

Dans l'entre-deux guerres, la topographie joue un rôle déterminant dans le tracé des voiries. La ligne droite est abandonnée pour suivre à moindre coût les formes du terrain. Le boulevard de la Woluwe suit fidèlement le fond de la vallée tandis que les courbes l'avenue de Broqueville, située en crête, recherche les pentes les plus favorables, la maison communale étant située sur le point le plus haut. Cette position donne une visibilité toute particulière aux immeubles à appartements cossus de l'avenue et au beffroi communal, comme le montre cette photo prise depuis le parc Georges Henri (photo auteur).



inconnu. Il a construit le très majestueux hôtel de ville de Saint-Gilles et participe activement au congrès fondateur de l'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) à Gand en 1913, lors duquel il énoncera *Quelques règles à suivre pour le tracé des Quartiers suburbains*<sup>11</sup>. Ce nouvel organisme, auquel les municipalités s'affilient de manière volontaire, se dote, dès sa création, d'un centre de documentation<sup>12</sup> et préside à l'établissement de Comités consultatifs auprès de ses membres. Faisant partie des Comités pour les communes de la Woluwe, Dumont en étudie le développement «comme si les deux communes n'en formaient qu'une seule»<sup>13</sup>. Amené à se concerter avec

Schaerbeek et Evere, puis avec les Comités consultatifs de Tervueren, Auderghem, Wezembeek et Woluwe-Saint-Étienne, sur le raccord des voiries entre les différentes communes, Dumont rassemble l'ensemble de ces études et démarches dans un *plan d'ensemble pour la partie Est du Grand Bruxelles*, comme il l'écrit lui-même dans le court mémoire accompagnant le document (fig. 8).

.....  
**FORMULATION ET CIRCULATION D'UN SAVOIR COMMUN**

Dans un souci de lisibilité, Dumont différencie les nouvelles voies principales en rouge, les voies secondaires

en jaune, tandis que les voies importantes historiques sont marquées en bleu. Se vérifie ainsi le positionnement des maisons communales au croisement de voies rouge et bleue, au sein d'un complexe comprenant un espace public majeur.

Dans le cas de Woluwe-Saint-Lambert, l'hôtel communal, qui avait fait l'objet d'un concours en 1909 remporté par Joseph Diongre (fig. 9), domine sur le plateau du Tomberg (fig. 10). Un vaste dégagement doublé d'un parc paysager sur les coteaux de l'actuel quartier des avenues Pauwels et Rullens, ouvre la vue sur le parc de Woluwe. À Woluwe-Saint-Pierre, le complexe communal prend

la forme d'une esplanade étagée. Le niveau supérieur forme le parvis de l'église paroissiale agrandie, tandis que le siège administratif - dont la conception (sans suite) est confiée à Dumont - se place en contre-bas (fig. 11). Les réalisations de ces deux communes diffèrent finalement du plan de Dumont, mais lui restent néanmoins fidèles dans l'esprit : à proximité du centre historique, en bordure de la zone urbanisée et au croisement d'une voie importante avec une voie historique. La localisation de la maison communale d'Evere correspond, aujourd'hui, parfaitement au plan de Dumont.

Le dispositif se répète également dans le projet pour un *centre administratif et religieux* pour Ganshoren (fig. 12), tel qu'il se présente dans la première version du plan général d'aménagement établi par les services de la commune en 1947. Le dossier comprend le cliché d'une esquisse pour un nouvel hôtel communal dressée par l'architecte de la commune, Dominique Stevens. L'analogie avec les réalisations observées plus haut est frappante<sup>14</sup>.

La récurrence des concepts d'aménagement tient pour beaucoup de la personnalité des auteurs de projet qui appartiennent à un groupe de théoriciens et praticiens qui partagent des références et un bagage culturel commun en termes d'architecture et de planification urbaine. Albert Dumont s'était progressivement imposé à l'est de Bruxelles. Suite à son décès en 1920, Jean-Jules Eggericx lui succède, en collaboration avec Raphaël Verwilghen, à Woluwe-Saint-Lambert. Lorsque, à la signature du contrat d'étude en 1934, les autorités communales se voient reprochées, par la presse<sup>15</sup> et la Province, de ne pas recourir aux services internes, Eggericx assume son expertise. Il insiste sur le fait «qu'aucune commune, en

Belgique, ne possède actuellement un service des Travaux qui puisse résoudre des cas aussi particuliers que celui [de l'aménagement du quartier du Tomberg]» et que son associé, Raphaël Verwilghen, est «à ce moment le seul professeur d'urbanisme en Belgique»<sup>16</sup>. Réfugié au Royaume-Uni durant le premier conflit mondial, Eggericx a pu y jouir de formations de pointe présidées par l'*International Garden Cities Town and Planning Association*, et acquérir, avec Verwilghen, une connaissance technique poussée de la question du projet et de la gestion des villes

qu'ils mettent à profit à leur retour en Belgique.

Impliqué dans la construction des premiers ensembles de logement social sous la forme de cités-jardins, Eggericx se fait connaître par la conception et la réalisation du Logis et de Floréal à Boitsfort et accumule, par la suite, les missions d'étude pour le compte des communes. De fait, Eggericx travaille, parallèlement au plan pour Woluwe-Saint-Lambert, sur le projet pour un centre communal à Watermael-Boitsfort<sup>17</sup>, pour l'extension de Jette



Fig. 11

Projet d'Albert Dumont : une vaste place communale reprenant l'église de l'ancien village d'une maison communale pour Woluwe-Saint-Pierre (coll. de l'auteur).



Fig. 12

Projet pour un hôtel communal à l'angle d'une nouvelle place (coll. de l'auteur).



**Fig. 13**

Le site choisi pour l'établissement de la nouvelle place communale à Molenbeek-Saint-Jean [projet Fr. Hoeben] a eu une existence éphémère comme le montre la comparaison des photos aériennes de 1931 et de 1971 [référence bruciel].

et pour le boulevard Léopold III et ses abords, en ce compris la place communale d'Evere<sup>18</sup>.

Pour réaliser Le Logis et Floréal, Eggericx collabore avec Louis Van der Swaelmen. Ce paysagiste séjourne durant le conflit aux Pays-Bas où, comme d'autres architectes belges, il entre en contact avec les courants d'avant-garde du *Stijl* et surtout de l'École d'Amsterdam, qui revisitent avec succès les règles de composition de l'architecture publique. À l'image de Verwilghen au Royaume-Uni, Van der Swaelmen dirige, sous la présidence du célèbre architecte néerlandais H.P. Berlage<sup>19</sup>, le Comité néerlandais-belge d'Art civique. Avec Huib Hoste, il participe à la conception de la cité-jardin du Kappelveld à Woluwe-Saint-Lambert.

Compagnon d'exil, Hoste s'intéresse également au travail de l'École d'Amsterdam, en particulier de M. de

Klerk. Cette découverte ouvre pour Hoste un champ de recherche formel nouveau, une manière de combiner en façade les éléments programmatiques d'un bâtiment, de manière à ce qu'un bloc de maison «soit aussi artistique que (...) un hôtel de ville». Lorsqu'en 1935 le projet de construction de la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert est relancé, Joseph Diongre emmène le bourgmestre Albert Servais et l'échevin des Travaux publics visiter les lignes épurées de l'hôtel de ville d'Hilversum par Willem Dudok<sup>20</sup>, architecte de cette ville, formé par Berlage et influencé également par l'École d'Amsterdam. L'admiration de Diongre pour le jeu d'assemblage de volumes fonctionnels différents mais habillés d'une même brique jaune, sur lequel Dudok base sa composition, conférant à l'ensemble une forte monumentalité, fut déterminant pour l'édification de l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert.

## LA PLACE COMMUNALE

Si, comme on l'a vu à Woluwe-Saint-Lambert, les communes organisent très tôt des concours pour la conception de leurs édifices majeurs, cette pratique va s'accroître après la Première Guerre mondiale, et surtout s'étendre à l'aménagement de nouveaux quartiers. Un thème de projet s'y renforce particulièrement : la place communale. Durant le conflit, tous les acteurs gravitant autour de l'UVCB étaient unanimes sur l'attitude à adopter avec l'occupant. Toute collaboration était exclue, la seule action admissible et possible était la préparation de la reconstruction<sup>21</sup>. Il s'agissait, selon les mots d'Émile de Béco, gouverneur de la Province du Brabant, «de gagner du temps en se documentant», en se formant à la technique du plan d'aménagement. Au sein de l'UVCB, beaucoup, comme de Béco, étaient conscients du manque d'expérience en termes



Fig. 14

Plan et vue perspective du projet de Hoeben pour le nouveau Molenbeek : une mise en relation monumentale des équipements communaux par l'entremise d'une place placée sur le futur boulevard de grande Ceinture (*Le Document*, n°79, 1931, s.p.).

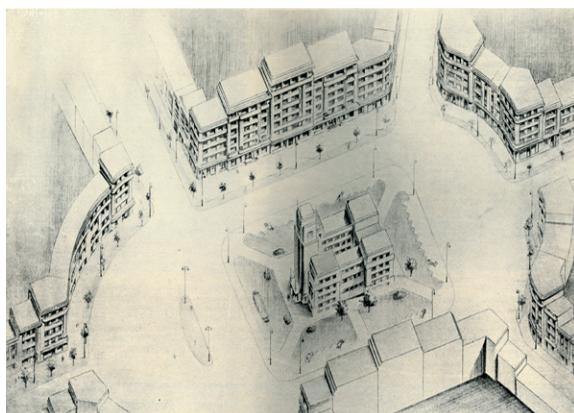
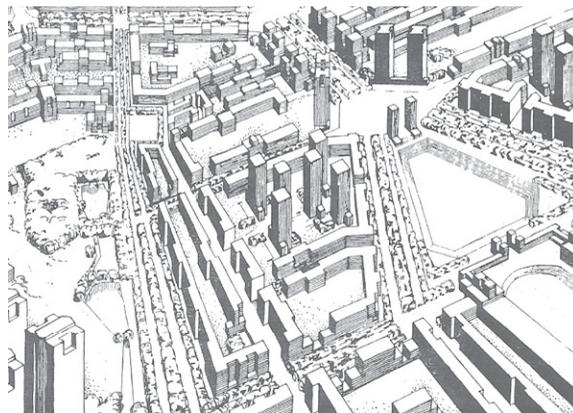


Fig. 15a

Place du Roi Vainqueur, projet lauréat pour une place communale à Etterbeek : Paul Posno y décline le principe de la place à programme, avec une façade d'allure classique composée pour l'ensemble des futurs opérateurs immobiliers (*L'Émulation*, 7, 1936, p. 118)

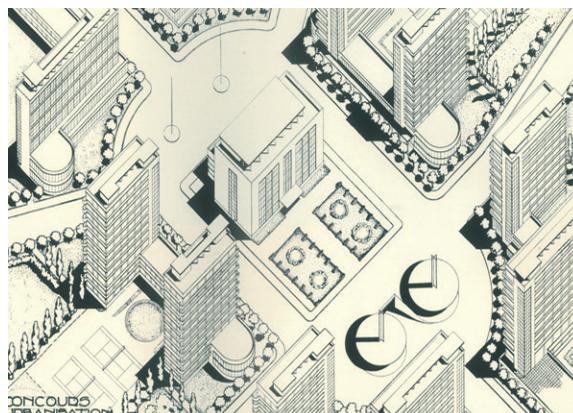


Fig. 15b

Place du Roi Vainqueur, projet de M. Brunfaut, architecte, projet pour le « Concours d'urbanisation à Etterbeek » (*L'Émulation*, 7, 1936, p. 119).

d'élaboration de plans, et stimulèrent officiellement l'organisation de concours d'idée pour l'aménagement de quartiers nouveaux ou dévastés. « Nous leur disons et nous leur disons encore : songez à ouvrir des concours pour vous assurer la meilleure compréhension possible, par voie de comparaison, de la disposition et des alignements de votre territoire », écrivait de Béco dans le *Mouvement Communal* en 1919<sup>22</sup>.

Moins de deux ans plus tard, en 1921, Molenbeek-Saint-Jean fait appel à l'UVCB pour l'organisation d'un concours pour le développement de plus de la moitié de son

territoire, au-delà de la ligne de chemin de fer n° 28 qui contenait jusque-là une urbanisation dense et industrielle héritée du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le jury du concours, présidé par Jules Brunfaut, dans lequel se retrouvent également Louis Van der Swaelmen (secrétaire), Raphaël Verwilghen, Émile Vinck (directeur de l'UVCB) et Louis Mettwie (le bourgmestre), désigne le projet d'un jeune architecte, François Hoeben (fig. 14). Le jury loue la capacité de ce projet local à s'insérer dans une dynamique régionale : « le plan crée sur les admirables plateaux de Molenbeek-Saint-Jean une unité fonctionnelle

en soi, mais qui se relie parfaitement à une conception fonctionnelle générale de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise (...) »<sup>23</sup>. Le règlement du concours insistait en effet sur la nécessité de fixer le tracé du boulevard dit de *Grande Ceinture*<sup>24</sup>, ainsi que soigner la circulation autour de la plaine des sports du *Daring Club*<sup>25</sup>. L'intérêt de la proposition de Hoeben réside dans la manière dont il intègre ces demandes dans le dessin d'une vaste place publique monumentale, une place communale, reliant les extrémités longitudinales à deux fonctions publiques, soit ce qui semble être une nouvelle église,

**Fig. 16a**

La place Flagey a été conçue comme une place communale (Schmitt-GlobalView © SPRB).

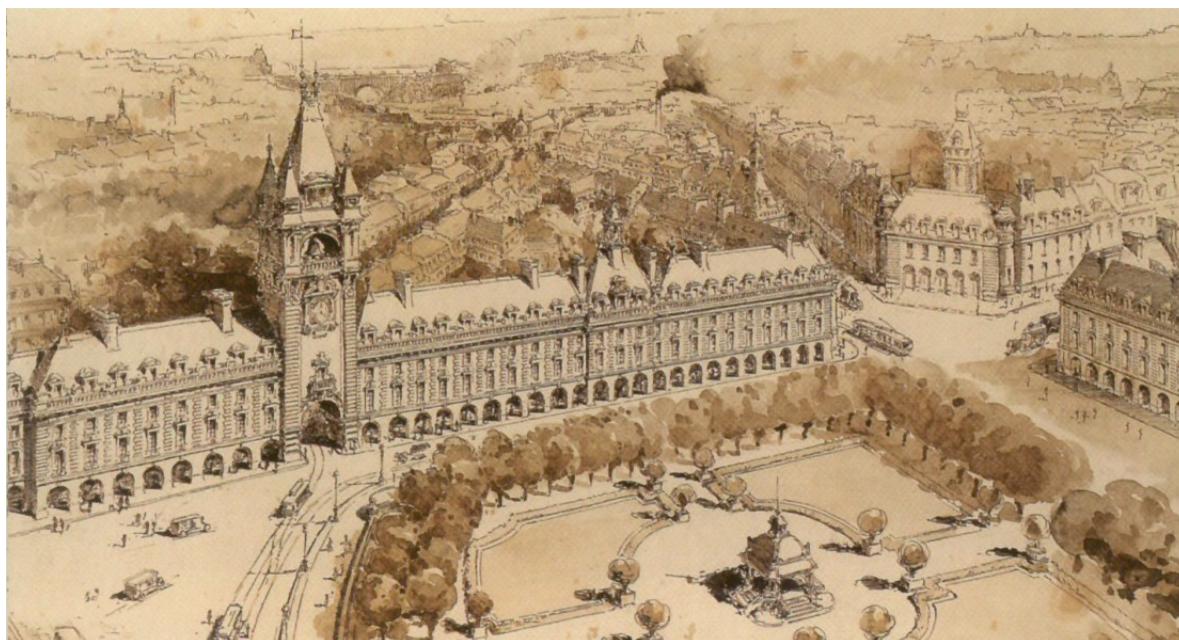


**Fig. 16b**

Projet d'aménagement de la place Sainte-Croix, architecte Eugène Dhuicque, vers 1912 [Administration communale d'Ixelles, TP 35 farde 139].

**Fig. 16c**

Projet pour la place Flagey vers 1930, photo Roel Jacobs, publiée dans Roger Wielandts, *Het gebouw van het N.I.R.*, 50 jaar: een herdenking en her-denking, Brussels, BRT, 1985, p. 10.



▲ 16b

▼ 16c



et le centre sportif communal<sup>26</sup>. Le concours est suivi par la mise en place d'une *commission du plan de la commune*, à laquelle Hoeben est intégré, qui traduira l'imposant jeu de volumes que présentait l'esquisse en un plan d'alignement, ne maintenant de la place que le tracé<sup>27</sup> (fig. 13).

Les projets d'alignement ont une grande influence sur la forme que prendront les places communales dans l'agglomération bruxelloise. Lorsqu'en 1936, Etterbeek lance un concours pour une nouvelle place et un édifice public à construire au centre d'un futur quartier, deux projets s'affrontent. Gaston Brunfaut, personnalité d'avant-garde notamment active dans la promotion d'une architecture moderne profite de l'occasion pour proposer une composition géométrique de tours de logement dans la verdure. Le jury écarte sa proposition d'immeubles dégagés, considérée « comme plas-

tiquement intéressante mais irréalisable dans le contexte bruxellois »<sup>28</sup>, au profit de la proposition de composition de façade toute classique de Paul Posno, qui forme aujourd'hui la place du Roi Vainqueur (fig. 15a et 15b). En réalité, la dynamique immobilière bruxelloise n'est pas prête. Dans l'entre-deux-guerres, elle reste basée sur une scission entre la planification foncière de lotissements et les constructions à l'échelle de la parcelle, ordonnée par les indications des plans d'alignement. Le projet de Brunfaut induit au contraire des investisseurs immobiliers d'une autre échelle, comme ce sera le cas à partir de la fin des années 1950.

## UNE ARCHITECTURE COMMUNE

Comme dans le cas du projet pour la place du Roi Vainqueur, l'imposition des façades au candidat bâtisseur et le recours à des servi-

tudes esthétiques reviennent à plusieurs reprises lorsqu'il s'agit, pour une commune, de se construire un centre civique. C'est le cas à Anderlecht, qui envisage, en 1905, l'urbanisation du Meir, et revoit pour l'occasion les alignements de son centre historique. Aussi, le conseil communal prévoit, en sa séance du 8 mai 1911, que les constructions à ériger sur la future place de la Vaillance « devront s'inspirer des styles du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, de façon à éviter une grande discordance avec celui de l'église Saint-Guidon »<sup>29</sup>.

Les dimensions générales de l'espace public, les lignes horizontales des façades et l'utilisation de briques jaunes de la place du Roi Vainqueur rappellent furieusement la place communale de Woluwe-Saint-Lambert ainsi que la place Flagey à Ixelles (fig. 16a). Cette dernière, exemplaire à plus d'un titre des valeurs esthétiques et sociales de la place communale, a été créée selon un plan d'alignement

## LA TOILE MUNICIPALE : LA CONSTRUCTION D'UN SAVOIR COMMUN POUR LA GESTION DES MUNICIPALITÉS

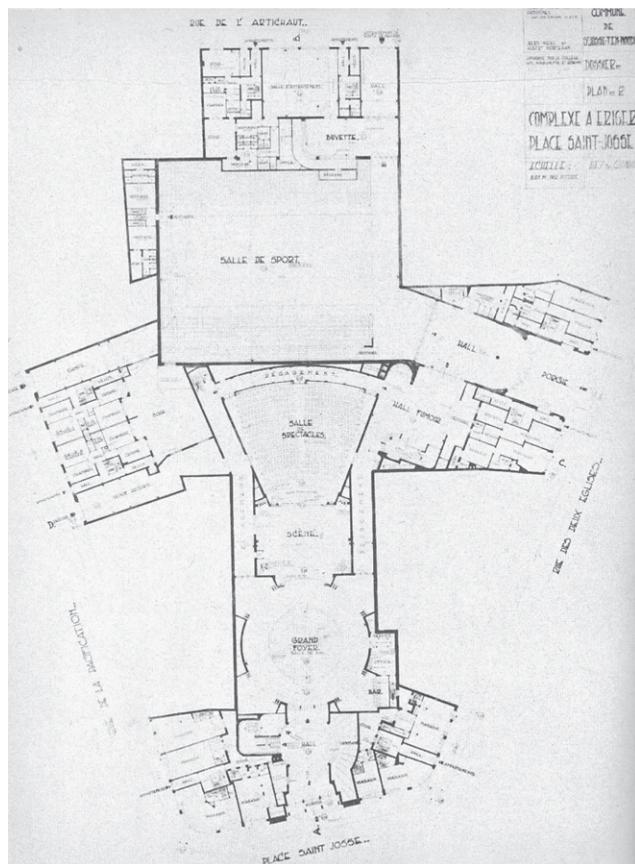
Albert Dumont illustre la manière dont les idées circulent entre les communes, par l'entremise d'un nombre restreint d'experts techniques. L'expertise urbaine était devenue une véritable activité, tant au niveau local qu'international, rassemblant des techniciens habitués à voyager d'une ville à l'autre. Ils forment une véritable « toile municipale », c'est-à-dire « un espace social qui traverse les limites nationales, régionales ou linguistiques (...) rassemblant des agents » aux ressources, caractéristiques et desseins divers, mais partageant un « intérêt à définir, à

diffuser ou à modifier les normes qui ordonnent la définition et la pratique du gouvernement municipal urbain »<sup>1</sup>.

Ceux-ci se réunissaient et échangeaient leurs expériences lors de congrès dont les plus connus furent ceux de Londres (1906) et de Gand (1913). On y retrouvait des personnalités comme Joseph Stübgen, Otto Wagner, Raymond Unwin - l'un des principaux théoriciens des cités-jardins -, Patrick Geddes, Peter Abercrombie, ou encore, côté belge, Charles Buls, Jules Brunfaut, Louis Van der Swaelmen, Raphaël Verwilghen, Hubert Marcq et Albert Dumont<sup>2</sup>.

Au sein de cette *toile*, la Belgique, pays à l'urbanisation précoce, joue

un rôle important, qui sera particulièrement accentué par le premier conflit mondial. Beaucoup de techniciens, architectes et experts se réfugient, en effet, dans les zones écartées du conflit en France, aux Pays-Bas et en Angleterre. Aux Pays-Bas est créé le Comité néerlandais-belge d'Art civique dirigé par le jeune Louis Van der Swaelmen, qui profite de son exil forcé pour écrire la première synthèse d'urbanisme en français, les *Préliminaires d'Art Civique*<sup>3</sup>. Le *Belgian Town Planning Committee* est mis sur pied au Royaume-Uni afin d'organiser une exposition et une série de formations sur l'aménagement urbain et les infrastructures destinés aux techniciens belges exilés, tandis que le *Cercle d'Étude pour l'Examen des Problèmes de la reconstruction*



**Fig. 17a et 17b**

Nouveau Centre civique avec salle des fêtes et de sport communale, place Saint-Josse. Point d'orgue d'une série de réalignement de la place opérée au début des années 1950 [*Le Mouvement Communal*, n°270, 1952, pp. 224-227].

entamait un *survey* des régions belges dévastées, un moment sous la direction de Raphaël Verwilghen<sup>4</sup>. Il revint avec un bagage considérable avant d'entrer dans le service d'étude de la Société nationale des Habitations à Bon Marché en 1919 et y décliner le concept de cité-jardin pour le logement social en Belgique, influencé autant par l'expérience anglaise que les réalisations françaises de Henri Sellier, ou allemandes d'Adolf Schmidt<sup>5</sup>. Actions et discussions nationales ou internationales sur tout ce qui touche le projet et la gestion municipale étaient massivement rapportées dans des revues professionnelles belges comme *La Cité*, *Tekhné* et surtout le *Mouvement Communal*. Verwilghen participe, avec des personnalités comme Jean-Jules

Eggericx, Louis Van der Swaelmen ou Huib Hoste, au mouvement de réflexion d'avant-garde que furent les Congrès internationaux d'Architecture moderne, à l'occasion de leur troisième édition, axée sur le logement, organisée à Bruxelles en 1930. Ensemble, ils représentent une nouvelle génération de techniciens de premier plan qui va marquer le développement urbain de l'entre-deux-guerres.

## NOTES

1. « La toile municipale aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : un panorama transnational vu d'Europe - 1016012ar.pdf ». Consulté le 7 juillet 2015. <http://www.erudit.org>, p. 43. Voir aussi *La ville paysage...*
2. Ces deux derniers étant les candidats malheureux du concours pour la nouvelle maison communale de Woluwe-Saint-Lambert en 1909.
3. STYNEN, H., *Louis Van der Swaelmen, 1883-1929 : animateur du mouvement moderne en Belgique*. Architecture + Documents, P. Mardaga, Bruxelles, 1979, p. 24.
4. UYTENHOVE, P., « Les efforts internationaux pour une Belgique moderne », in SMETS, M., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1985, p. 34-36.
5. GRULOIS, G., *Le « Grand Bruxelles » : généalogie d'une figure métropolitaine dans la Belgique de l'entre-deux-guerres*, à paraître, p. 9.



Fig. 18

Reconstitution du projet pour un centre civique forestois, compilation des tracés et opérations entre 1904 et 1948 (coll. auteur).

de Victor Besme de 1863 sur la partie remblayée du plus grand des étangs d'Ixelles, qui émaillent la vallée du Maelbeek. La question de son allure générale émerge à la même période qu'Anderlecht, en 1906<sup>30</sup>. La nécessité de la construction d'une Justice de paix se pose la même année pour la commune d'Ixelles, qui décide, dans la foulée, l'organisation d'un concours d'architecture pour rassembler autour de la place les infrastructures et locaux d'une série de services communaux<sup>31</sup>. Le concours est remporté par Eugène Dhucque. Il présente un vaste ensemble, «classique dans le bon sens du mot», comme le commente la presse spécialisée<sup>32</sup>; de «style Louis XVI» (comme la place de la Vaillance à Anderlecht) selon les termes de la presse généraliste. Ce que, en 1912 lors de la présentation d'une nouvelle version de son projet, Dhucque nomme lui-même *forum communal*, se révèle en réalité une interprétation du type de la place à la française,

autrement dit une place royale, à l'image de la place des Vosges (fig. 16b et 16c), mais parée des attributs régaliens municipaux, en particulier d'un *beffroi avec horloge*. Sa position est toute symbolique, à l'entrée de la rue Gray, soit à l'emplacement précis du gué qui permettait la traversée du Maelbeek et qui donna naissance au hameau d'Ixelles.

Mais l'idée du *forum communal* continue à faire des allers-retours entre la Section des travaux et le conseil communal au gré des évolutions des tendances, d'abord de style néo-Renaissance flamande, jugé plus en phase avec la vocation commerciale du lieu, puis dans un style beaucoup plus rationnel et moderne dans les années 1930. Le programme public diminue parallèlement pour se limiter, en 1931, à une salle des fêtes dont la façade devait donner le ton au reste de la place. Ce sont finalement les briques jaunes que Diongre choisit pour l'immeuble de l'I.N.R. - les mêmes qu'il avait utili-

sées à Woluwe-Saint-Lambert - qui déterminèrent l'identité architecturale de ce forum communal ixellois.

Au moment où se construit finalement la place Flagey, le programme de la salle des fêtes préside également l'élargissement et la transformation de la place Saint-Josse (1950) (fig. 17a et 17b). Ce n'est pas la seule similitude. Comme pour Flagey, il s'agit d'une opération de transformation de l'existant (à l'intérieur de la première couronne), alors que les autres cas exposés jusque-là se situent dans un contexte d'extension urbaine. Enfin, l'architecture recourt au même mélange de classicisme et de modernité, qui dégage une certaine forme de solennité que l'on retrouvera également dans les réalisations le long de la jonction Nord-Midi exécutées sous l'égide de la Ville de Bruxelles (entre autres le complexe de la galerie Ravenstein d'Alexis et Philippe Dumont).

## LA NATION COMMUNALE

Cette solennité, dans l'ensemble des programmes assumés par le pouvoir communal, dénote d'une volonté générale des communes à imprimer dans leur espace territorial l'expression de leur pouvoir et de leur action civique. D'autant que le pouvoir communal fut, pendant l'occupation de la Première Guerre mondiale, non seulement, la seule émanation visible et tangible de l'état Belgique, mais, dans le cas de Bruxelles comme dans de nombreuses autres localités, le théâtre d'une résistance politique et administrative<sup>33</sup>. Aussi sort-il considérablement renforcé du conflit, tant au niveau des compétences exercées que de son image auprès de la population. Les édiles communaux s'attacheront d'ailleurs à rendre hommage aux forces armées, alliant développement urbain à la mémoire collective, où l'architecture et l'espace public doivent être à la hauteur de l'enjeu. Aussi, lorsque le conseil communal de Bruxelles débat de l'extension de la commune sur les territoires nouvellement rattachés à la ville dans le nord-ouest de l'agglomération en compensation des lourds investissements consentis par la Ville pour l'extension du port de mer<sup>34</sup>, le conseiller communal Waucquez, en la séance du 24 octobre 1921 recadre l'ambition esthétique. Il appelle la Ville à élaborer « un plan d'ensemble pour [l'extension de] Bruxelles et de créer des avenues dignes de pouvoir commémorer les héros de la guerre 14-18 ». Il ajoutera qu'il « appartient encore [à la Ville de Bruxelles] d'inscrire dans le marbre de ses avenues, faites à la mesure de la commémoration à célébrer, le nom des amitiés loyales (...), qui apportèrent au pays l'entraide invincible »<sup>35</sup>. La commune s'investit comme dépositaire de la mémoire de la nation. Plusieurs

nouvelles places communales sont baptisées en mémoire du conflit et de la résistance belge. La place de la Plaine à Anderlecht devient la place de la Vaillance en 1922, et la nouvelle place communale en construction à Etterbeek honore le *Roi Vainqueur* Albert 1<sup>er</sup>. Alors que le Parlement discute, en 1919, de confier à l'architecte Joseph Van Neck la conception d'un grand mémorial national au cimetière de Bruxelles, les communes bruxelloises s'engagent indépendamment, sans attendre les subsides de l'État, dans l'érection de monuments commémoratifs<sup>36</sup>.

Il est intéressant de voir comment cet enjeu de commémoration nationale du conflit, dans le cas particulier de Forest (fig. 18), s'inscrit comme une véritable pièce maîtresse dans la constitution progressive d'un centre civique communal. Suite à l'opposition ferme de la population de construire un nouvel hôtel communal dans les nouveaux quartiers construits dans la lignée des plans de Besme<sup>37</sup>, le bourgmestre Omer Denis entreprend entre 1904 et 1940, une série de travaux d'aménagement du centre historique villageois. Sont ainsi progressivement dégagées les différentes parties de l'ancienne abbaye cistercienne, et son église Saint-Denis, qui sont intégrées dans un parc public inauguré en 1912, face au bâtiment qui sert à l'époque de maison communale, le long de la chaussée de Bruxelles, rehaussée en 1907.

En 1922, la commune inaugure un imposant monument aux morts conçu par Van Neck et sculpté par Victor Rousseau. Le même sculpteur intervient dans l'ornementation du nouvel hôtel communal conçu par Jean-Baptiste Dewin. Spécialiste reconnu à l'époque pour la conception de programmes complexes, Dewin construit une véritable machine administrative, aussi

fonctionnelle que raffinée, dont il brise la symétrie volumétrique par un beffroi marquant l'entrée d'honneur de l'édifice. Le porche se positionne parfaitement en face du monument aux morts, parachevant, non pas ici l'idée d'une place communale, mais d'un complexe civique reliant administration, commémoration, patrimoine abbatial, parc, place commerçante et la connexion avec le boulevard de grande ceinture, le tout placé au centre d'un nouveau quartier, dont la réalisation sera fortement entravée par le développement de l'industrie automobile.

## CONCLUSION : L'ÉMERGENCE D'UN URBANISME COMMUNAL PARTAGÉ

Lorsque s'amorce la conversion de Bruxelles en centre tertiaire et diplomatique international, lancée officiellement par l'organisation de l'Expo 58, les communes de l'agglomération sont donc loin d'être des entités administratives ingénues et démunies. Au contraire, elles sont techniquement bien équipées, elles disposent de leurs lieux de concertation, sont animées d'une forte conscience collective d'appartenance à une entité urbaine capitale et, surtout, sont parfaitement insérées dans les débats sur l'aménagement urbain. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elles ont en effet expérimenté les différentes facettes du plan d'alignement, de la programmation urbaine, du contrôle esthétique et de gabarit, ainsi qu'à travers cela, des premiers soubresauts des plans d'aménagement. L'examen de cette expérimentation fait état d'une évolution progressive mais sans rupture des concepts urbanistiques et des valeurs esthétiques. Les balbutiements d'avant-guerre profitent de l'expérience acquise par les tech-

niciens exilés durant le conflit et du renforcement politique du pouvoir communal. Ce renforcement inscrit durablement, dans l'agenda politique, la question de l'organisation de la cité et de son projet, sans néanmoins sortir du cadre municipaliste.

La Conférence des Bourgmestres de l'Agglomération, la création des intercommunales d'équipement à partir de 1922, les réflexions sur l'organisation politique de la coordination de l'action des communes, tout cela participe à la définition d'enjeux précis et de programmes d'action qui rencontrent à point nommé les réflexions historiques menées parallèlement par l'avant-garde moderniste, comme le 3<sup>e</sup> CIAM organisé à Bruxelles en 1930. Moment d'émergence et d'émancipation de la pratique urbanistique au niveau communal, l'entre-deux-guerres se présente donc comme un moment de recherches appliquées, et de mise en débat de formes et de concepts qui seront finalement appliqués dans les plans d'aménagement durant les trente glorieuses.

## NOTES

1. Voir l'article de Benoît Mihail, p. 6 à 17.
2. DE WAHA-JURION, Fr., *La Mémoire des pierres. Découvrez les maisons communales à Bruxelles*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1988, p. 24.
3. « Il sied que la maison communale, comme l'église, soit au centre du village », in DE WAHA-JURION, Fr., *op. cit.*, p. 24.
4. DE WAHA-JURION, Fr., *op. cit.*, p. 15-16.
5. LELOUTRE, G. et LIONNEZ, H., *Ganshoren, entre ville et nature*. Vol. 52. Bruxelles Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Direction des Monuments et des Sites, 2013.
6. BURE, V., *La voirie et l'urbanisme*, VI<sup>e</sup> journée administrative, 22 mai 1948, Institut belge des Sciences administratives, Bruxelles, 1948, p. 22.
7. À l'exception de l'obligation faite à partir de 1912 de consulter la Commission Royale des Monuments et Sites pour les dossiers d'envergure. SMETS, M. (dir.), *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1985, p. 75.
8. « Un nouvel hôtel communal dans l'Agglomération. Projet des architectes G. Vermeiren et J.-P. Nicaise », in *Architecture, Urbanisme, Habitation*, 1949, vol. 10, n° 11, p. 12.
9. Evere mandate Jacobs, architecte célèbre pour ses réalisations scolaires, dès 1897 avant Nieuwkerken-Was, 1977, p. 92.
10. VILLEIRS, M., DUJEU, M., FRANKIGNOUL, D.J., DÉSIR, G., *Histoire de Woluwe-Saint-Lambert*, Fondation Albert Marinus / Musée communal de Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles, 1991, p. 193.
11. WHYTE, W., *Ghent Planning Congress 1913 : premier Congrès International et Exposition Comparée des Villes*. Studies in international planning history. London, Routledge, 2014.
12. L'objectif de ce centre de documentation, basé à Bruxelles, et dont les premiers fonds furent constitués par le contenu des deux expositions organisées parallèlement au congrès de Gand, était de permettre la comparaison des initiatives des communes affiliées dans le domaine de l'organisation urbaine. Voir SMETS, M., *L'avènement de la cité-jardin en Belgique : histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Architecture + Documents, P. Mardaga, Bruxelles, 1977, p. 68-70.

13. DUMONT, A., *Étude du Grand Bruxelles Partie Est. Communes de Laeken, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Evere, Woluwe-St-Etienne, Crainhem, Wesembeek, Woluwe-St-Pierre, Woluwe-St-Lambert, Etterbeek, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Tervueren*, Union des Villes et Communes Belges, Imprimerie Henri Dumont, Bruxelles, 1918.
14. LELOUTRE, G., LIONNEZ, H., *op. cit.*, p. 24-28.
15. «Les abus de l'autonomie communale», in *Le National*, 15 juillet 1934, AAM, Fonds Eggericx, Farde Woluwe-Saint-Lambert, Tomberg.
16. Lettre de J.-J. Eggericx au Bourgmestre de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert du 18 juillet 1934, AAM, Fonds Eggericx, Farde Woluwe-Saint-Lambert, Tomberg. Verwilghen avait en effet repris le cours d'urbanisme dispensé à l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs de La Cambre, fondé en 1928, suite au décès prématuré de son prédécesseur, Louis Van der Swaelmen en 1929. Eggericx, de son côté, enseignait le projet d'architecture.
17. LALLEMAND, P., *Une place communale pour Watermael-Boitsfort ?*, Mémoire de fin d'étude ISACF La Cambre, sous la direction de D. Poncet, 2005.
18. CULOT, M., *J.-J. Eggericx : gentleman architecte, créateur de cités-jardins*. Vol. 8. Carnets d'architecture contemporaine, AAM-CFC Éditions, Bruxelles, 2012.
19. SMETS, M., *L'avènement de la cité-jardin en Belgique : histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Architecture + Documents, P. Mardaga, Bruxelles, 1977, p. 92.
20. VILLEIRS, M., *et al.*, *op. cit.*, p. 225.
21. STYNEN, H., «Le rôle des institutions. La Commission Royale des Monuments et des Sites, l'Union des Villes et Communes Belges et la reconstruction de la Belgique», in SMETS, M. (dir.), *op. cit.*, p. 102.
22. *Idem*, p. 103.
23. BRUNFAUT, J., «Concours d'idées pour l'urbanisation du territoire de Molenbeek-Saint-Jean situé à l'ouest du chemin de fer de ceinture», in *La Cité*, vol. 2, n° 7, juin 1921, p. 167.
24. Ce boulevard figurait déjà dans le plan de Besme, qui prévoyait de ceinturer ainsi toute l'agglomération et relier, par la même occasion, toutes les grandes avenues radiales menant à la capitale. Le tronçon oriental fut construit à la charnière entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'à l'ouest, seul le tronçon entre le boulevard Léopold II et le château de Laeken fut entamé avant la Première Guerre mondiale. Voir à ce sujet RANIERI, L., *Léopold II urbaniste*, Éditions Hayez, Bruxelles, 1973.
25. Programme et règlement du «Concours d'idées pour l'urbanisation du territoire de Molenbeek-Saint-Jean situé à l'ouest du chemin de fer de ceinture», in *La Cité*, vol. 2, n° 2, janvier 1921, p. 77.
26. Qui abrite aujourd'hui le stade Edmond Machtens et le mythique RWDM.
27. Le terre-plein de la place fut aménagé, mais disparut lors du réaménagement du boulevard dans les années 1960 en une parkway sinuant entre des immeubles tours.
28. OBOZINSKI, J., «Concours d'urbanisation à Etterbeek», in *L'Émulation*, vol. 56, n° 7, 1936, p. 117-119.
29. VAN AUDENHOVE, J., *Monographie d'Anderlecht. Commémoration du dixième anniversaire de la fondation du Cercle*, Cercle d'Archéologie, Folklore et Histoire d'Anderlecht, Bruxelles, 1985, p. 55.
30. Pour tout le paragraphe : MARTINY, V.-G., «L'aménagement de la place Sainte-Croix à Ixelles, aujourd'hui place Eugène Flagey, ou un exercice de longue haleine», in *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, Académie Royale de Belgique, Bruxelles 6*, n° 1-6 (1993). L'auteur y fait une énumération très détaillée de toutes les étapes et soubresauts qui présidèrent à la construction de la place Flagey.
31. Une Justice de paix, un bureau de police et des locaux pour d'autres services tels le parquet du tribunal de police, un arsenal des pompiers, un bureau de bienfaisance, un conseil de prud'homme et le comité de patronage des habitations ouvrières.
32. Paul Bonduel dans la revue *L'Émulation*, octobre 1907.
33. VAN YPERSELE, L., DEBRUYNE, E., KESTELOOT, Ch., *Bruxelles, la mémoire et la guerre (1914-2014)*, Renaissance du Livre, Bruxelles, 2014.
34. DEMEY, Th., *Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier*, vol. 1, Paul Legrain, Bruxelles, 1990.
35. BCB, séance du 24/10/1921.
36. VAN YPERSELE, L., DEBRUYNE, E., KESTELOOT, Ch., *op. cit.*, p. 100-101.
37. VERNIERS, L., *Histoire de Forest lez Bruxelles*, A. De Boeck, Bruxelles, 1949, p. 210.

.....  
**A "communal" culture:  
 the municipal urban planning  
 of Brussels, or the concerted  
 building of a capital conurbation**  
 .....

Several town halls constructed during the first half of the 20<sup>th</sup> century are part of the heritage landscape of Brussels. In the same way as several contemporary squares and imposing architectural complexes, they share numerous traits which characterise the outer ring of Brussels and contribute to the consolidation of the form and structure of the Belgian capital. At that time, planning within the territory of Brussels was principally in the hands of the municipalities. Well-equipped technically, they were motivated by a strong collective awareness of belonging to a capital-city urban entity and were actively involved in debates on urban planning.

In the absence of official state supervision, the municipalities experimented with different aspects of the plan of alignment, with urban programming, with policy on aesthetics and building height as well as with the initial urban development plans. The aftermath of the First World War was a time of emergence and emancipation in urban planning at municipal level, while from a history of architecture point of view this period can be seen as a time of applied research. New forms and concepts, the subject of contemporary debate, found practical application in municipal development plans and infrastructure.

---

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen, et Anne-Sophie Walazyc (avec la collaboration d'Olivia Bassem).

### RÉDACTION FINALE

Stéphane Demeter

### SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

### COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes

### AUTEURS / COLLABORATION

#### RÉDACTIONNELLE

Coffi Barboza, Michel Debeule, Paula Dumont, Michèle Herla, Harry Lelièvre, Géry Leloutre, Cécile Mairy, Benoît Mihail, Cecilia Paredes, Barbara Pecheur, Roose Partners Architects, Christian Spapens, Brigitte Vander Bruggen, Barbara Van der Wee, Manja Vanhaelen, Tom Verhofstadt.

### TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

### RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

### GRAPHISME

The Crew Communication

### IMPRESSION

IPM Printing sa

### DIFFUSION ET GESTION

#### DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,  
Brigitte Vander Bruggen.  
bpbe@sprb.irisnet.be

### REMERCIEMENTS

Françoise Boelens, Ralf Boswell, Philippe Charlier, Julie Coppens, Farba Diop, Stéphane Duquesne, Alice Gérard, Philippe de Gobert, Alfred de Ville de Goyet, Anne-Cécile Maréchal, Marc Villeirs.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général de Bruxelles Développement urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et Sites – Cellule Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
<http://www.monument.irisnet.be>  
[aatl.monuments@sprb.irisnet.be](mailto:aatl.monuments@sprb.irisnet.be)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
CDBDU – Centre de Documentation de Bruxelles Développement urbain  
CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Etude du Patrimoine  
DMS – Direction des Monuments et Sites  
KBR – Bibliothèque royale de Belgique  
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique  
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire  
SPRB – Service public régional de Bruxelles  
ULB – Université libre de Bruxelles

### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2016/6860/010

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel « Erfgoed Brussel ».